



Québec, le 13 février 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des pétitions déposées à l'Assemblée nationale par la députée de Trois-Rivières, le 28 novembre 2012, appuyant la réfection de la centrale de Gentilly-2 et demandant que l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il reconsidère sa décision du 20 septembre 2012 de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2.

Le gouvernement du Québec a agi de façon responsable en prenant cette décision, car les données disponibles, dès le printemps 2012, démontraient que la réfection de cet équipement n'était pas une solution économiquement rentable pour les Québécois. De plus, le gouvernement du Québec a pris en compte qu'Hydro-Québec est en situation de surplus d'énergie électrique pour plusieurs années.

Depuis le dépôt de ces pétitions, l'Assemblée nationale a étudié de près cette question lors d'une commission parlementaire tenue les 29 et 30 janvier 2013 où Hydro-Québec a présenté les données qui démontrent la justesse de la décision du gouvernement du Québec et qui apportent une réponse aux préoccupations des signataires de ces pétitions.

Le gouvernement du Québec est sensible aux préoccupations des citoyens concernés par cette décision. C'est pourquoi il a prévu un levier économique pour les régions de la Mauricie et du Centre du Québec, soit un fonds de diversification de 200 millions de dollars. Ce fonds permettra de réaliser des projets porteurs qui soutiendront ces régions lors du processus de déclassement de la centrale nucléaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine Ouellét, ing., M.B.A.